

<https://eglisealareunion.org/?L-eglise-de-Sainte-Marie-inscrite-aux-monuments-historiques>

L'église de Sainte-Marie inscrite aux monuments historiques

- Archives - Paroisses -



Date de mise en ligne : mardi 5 juin 2012

Copyright © Diocèse de La Réunion - Tous droits réservés

L'église de Sainte-Marie inscrite aux monuments historiques

La Commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS), présidée par Michel Lalande, préfet de La Réunion, vient d'inscrire au titre des monuments historiques l'église paroissiale de Sainte-Marie ainsi que la chapelle de la Salette à Sainte-Marie.

Cette inscription manifeste que ces deux bâtiments présentent un intérêt suffisant pour en justifier la préservation.

« J'en suis heureux, a déclaré le père François Glénac, curé de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption. Il faut se réjouir parce que les gens viendront davantage et auront encore un peu plus de respect, je pense, pour ces bâtiments qui sont signe d'une présence de l'Église qui ne date pas d'aujourd'hui. »